

Si mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce estime que telle ou telle société enfreint un postulat quelconque de la politique officielle, il nous en fera part dans le cadre d'un débat sur l'expansion des entreprises; cependant, comme le sénateur Doody le sait, ce n'est pas mon rôle aujourd'hui en tant que représentant des actionnaires de la Corporation de développement du Canada.

**Le sénateur Doody:** L'honorable sénateur a soulevé plusieurs nouveaux sujets de discussion et abordé de nouveaux aspects du problème qui méritent d'être approfondis. Je pense notamment au sens des affaires dont a fait preuve le conseil d'administration.

Peu importe que cette société soit une société de la Couronne par définition ou simplement parce que la Couronne y participe à raison de 48.5 p. 100. Le fait est que 48.5 p. 100 de cette société appartient aux contribuables canadiens. Voilà ce qui est important.

Par conséquent, l'un des principaux actionnaires de cette société n'est-il pas responsable de veiller à ce que celle-ci atteigne ses objectifs commerciaux? Les décisions d'ordre commercial prises par le conseil d'administration doivent sans nul doute être conformes aux objectifs de canadianisation du gouvernement canadien, au risque de provoquer de gros remous. Si le gouvernement du Canada peut dépenser des milliards de dollars à la poursuite de cet objectif d'une part, et permettre, d'autre part, à la Corporation de développement du Canada, sans provoquer la moindre objection au sein de son conseil d'administration, de suivre une autre voie en favorisant les investisseurs américains, c'est que notre politique manque nettement d'uniformité, à mon avis. Le conseil d'administration peut très bien informer ses actionnaires en publiant un communiqué, mais je demande au représentant de 48.5 p. 100 des actionnaires de nous dire si les objectifs de la CDC concordent avec ceux de la politique de canadianisation entreprise par le gouvernement canadien.

● (1440)

**Le sénateur Austin:** Le sénateur expose-t-il son point de vue personnel en me posant cette question?

**Le sénateur Doody:** Je le fais toujours.

**Le sénateur Austin:** Dans ce cas, il est encore en désaccord avec le sénateur Smith et j'imagine que ce n'est pas surprenant lorsqu'il s'agit de définir le rôle que le gouvernement joue en tant qu'investisseur dans une société du secteur privé. Lorsqu'il m'a interrogé, le sénateur Smith m'a demandé de n'intervenir d'aucune façon et, de ne pas faire des commentaires sur la façon dont le conseil d'administration gère les affaires de la Corporation de développement du Canada. Mais je répète qu'en ma qualité de représentant de ces actionnaires, il ne m'appartient pas de me prononcer sur la gestion quotidienne des affaires par le conseil. Je suis chargé de m'assurer que le conseil d'administration agit conformément à l'autorité que lui confère la loi sur la Corporation de développement du Canada.

**Le sénateur Doody:** Je pense que je ne me fais pas bien comprendre du tout. En réalité, je ne demande pas au sénateur Austin s'il lui appartient d'intervenir dans les décisions du conseil. De toute évidence, un actionnaire qui détient 48.5 p. 100 des parts a non seulement le droit mais aussi le devoir de le faire. Sinon, pourquoi siège-t-il au conseil?

Outre cela, je lui demande de nous expliquer, ou de m'expliquer à moi en particulier puisque, comme le sénateur l'a fait remarquer c'est mon point de vue personnel que j'exprime—la raison pour laquelle on m'a nommé ici ou on m'a demandé de devenir sénateur—je lui demande donc de m'expliquer en quoi les grands principes déclarés de la politique du gouvernement en matière de canadianisation, l'achat de Petro-Canada, l'injection de milliards de dollars canadiens à l'étranger, et donc la dévaluation de notre monnaie, les répercussions sur l'économie, les taux d'intérêt et tous les éléments qui en découlent, peuvent-ils concorder avec la décision de la CDC d'acheter cette société américaine. Je demande au sénateur de nous faire part de son opinion, que ce soit à titre de directeur, de sénateur ou de membre du cabinet.

**Le sénateur Austin:** Voici comment je vais essayer de répondre à cette question: En vertu de la loi sur la Corporation de développement du Canada, cette société n'est pas un instrument au service de la politique de l'État. Cette société est au service d'une politique particulière qui figure dans la loi. Elle vise notamment à laisser la corporation opérer dans le secteur privé pour qu'elle réalise des profits, qu'elle dirige le conseil d'administration et fasse en sorte que seuls les investisseurs canadiens détiennent des actions.

Je le répète encore une fois, la Corporation de développement du Canada n'est pas un instrument de mise en œuvre de la politique actuelle du gouvernement ou des directives émises par ce dernier. C'est son conseil d'administration qui prend des décisions d'ordre commercial en fonction des possibilités offertes par le milieu des affaires canadien. Comme le sait pertinemment le sénateur Doody, la Corporation a procédé à des investissements à l'étranger, qui, de l'avis de son conseil d'administration, en amélioreront les perspectives commerciales.

**Le sénateur Doody:** Le sénateur est-il en train de nous dire que 48.5 p. 100 des actions de la Corporation, détenues par des Canadiens, ne sont absolument pas assujetties à la politique du gouvernement canadien et, si tel est le cas, pourrait-il nous expliquer à quoi il nous sert d'avoir un ministre canadien au sein du conseil d'administration?

**Le sénateur Austin:** La loi exige qu'un ministre de la Couronne soit actionnaire de la Corporation de développement du Canada. Voilà pourquoi nous avons confié ces actions à un ministre qui, en l'occurrence, est moi-même. Pour ce qui est des politiques suivies par la Corporation, elles sont prévues dans la loi même. Si le sénateur Doody veut contester la loi, libre à lui.

**Le sénateur Doody:** Honorables sénateurs, nous avons, dans notre beau et grand pays, bon nombre de lois que je voudrais contester et celle qui nous occupe aujourd'hui n'est certainement pas la plus importante d'entre elles. Je suis en train de vous dire que nous avons un ministre de la Couronne qui représente les contribuables canadiens au conseil d'administration; ce ministre veut nous faire croire que sa présence dans ce conseil est uniquement symbolique car il fallait que quelqu'un soit là pour détenir ces actions officiellement. Est-ce exact?

**Le sénateur Austin:** Je suis content que le sénateur Doody me donne l'occasion de lui répondre. Je ne considère pas comme symbolique le fait que je détienne ces actions. En réponse aux questions que vous-même, le sénateur Nurgitz, le sénateur Smith et le sénateur Roblin m'aviez posées, j'ai